DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Commandes publiques – 1.1.3 Marché publics – services

Groupement de commandes des prestations de formation relative au domaine de l'hygiène et la sécurité.

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 27

La Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-07-39

L'an deux mil vingt trois

le six juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD–MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE

M. GESLIN Francis à N MEZRAR

M. BRUNET à Mme VANDEL

M MIZABI à Mme DUDOUET

M. Frédéric GESLIN à Mme VANDEL

Mme DUCHEMIN à M. ROGERET

M. PETIT à M. SACHOT

M. BIGOT à Mme BOSQUIER

Excusés

Mme DUVAL M. BULARD

Mme DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame la Maire, Nadia MEZRAR

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît opportun sur le plan économique de coordonner la passation d'un marché pour réaliser un achat groupé de service pour la formation « hygiène et sécurité ».

Cette démarche de mutualisation permet aux collectivités d'optimiser les coûts en bénéficiant de tarif plus avantageux.

Ainsi, la convention ci-jointe désigne la Ville d'Elbeuf-sur-Seine comme coordonnateur du groupement de commandes. Cette dernière est chargée, outre l'organisation de la procédure de consultation, de signer et de notifier le marché.

Néanmoins, il est entendu que chacun des membres du groupement est tenu de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne. Le groupement de commandes est donc constitué jusqu'à la notification par le coordonnateur des marchés de chacune des communes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter que la Ville de Saint-Pierrelès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur des prestations de formation relative au domaine de l'hygiène et la sécurité dont la commune d'Elbeuf sur Seine sera le coordonnateur, de prendre acte de l'intégration au groupement des Villes de d'Elbeuf-sur-Seine, Bihorel, Bois-Guillaume, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand Couronne, Grand Quevilly, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Petit Couronne, Rouen, Saint-Pierrelès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Saint Etienne du Rouvray, et d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

VU

L'article L2121.29 du Code général des collectivités territoriales.

Les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

CONSIDERANT

L'intérêt de signer une convention de groupement de commandes entre les Villes d'Elbeuf-sur-Seine, Bihorel, Bois Guillaume, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand Couronne, Grand Quevilly, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Petit Couronne, Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Saint Etienne du Rouvray, pour la passation d'un marché public pour l'achat de prestations de formations hygiène et sécurité;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour: 27
voix contre 0
Abstention 0

Article 1 : d'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur des prestations de formation relative au domaine de l'hygiène et la sécurité dont la commune d'Elbeuf sur Seine sera le coordonnateur.

Article 2: de prendre acte de l'intégration au groupement des villes de d'Elbeuf sur Seine, Bihorel, Bois Guillaume, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand Couronne, Grand Quevilly, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Petit Couronne, Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Saint Etienne du Rouvray.

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur